

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 10 OCTOBRE 2024

Nombre de membres en
exercice : **19 titulaires**

Nombre de présents : 13

Nombre d'absents : 6

Nombre de votants : 14

Délibération n° 2024-14

Publication sous forme

électronique :

www.terresduhautberry.fr

Date d'affichage : 18/10/2024

Le Conseil d'Administration, légalement convoqué le 30 septembre 2024, s'est réuni le 10 octobre 2024 à 18h30 aux Aix d'Angillon, sous la présidence de Christelle PETIT, Vice-Présidente du CIAS.

Etaient présents (13) : Ghislain BERTHIN, Claude BLAIN, Cécile BORY, Pierre-Yves CHARPENTIER, Isabelle CROCHET, Jean-Noel DARGOUGE, Christophe DRUNAT, Jean-Noel GUILLAUMIN, Martine HAUTIN, Nathalie MESTRE, Anne-Marie OSWALD, Christelle PETIT et Josépha WIOLAND

Etaient excusés (6) : Ghislaine DE BENGY-PUYVALLEE, Annick BIENBEAU (ayant donné pouvoir à Christelle PETIT), Isabelle DEUSS, Solange LEJUS, Philomène MAILLET, et Jocelyne RODDE

Secrétaire de séance :

Claude BLAIN

**APPROBATION DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION
D'UN AGENT DU CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE
AUPRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRES DU HAUT BERRY**

Vu le Code Général de la fonction publique,

Vu le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif aux conditions de mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics,

Considérant les besoins de remplacement par un agent à temps non complet dans les services suivants :

- Services Techniques : 7h00/35^{ème}

- Service Environnement : 4h00/35^{ème}

Considérant la proposition du Centre Intercommunal d'Action Sociale Terres du Haut Berry de mettre à disposition auprès de la Communauté de Communes Terres du Haut Berry, un adjoint administratif afin d'exercer des fonctions de gestionnaire administratif et d'accueil aux services Techniques et au service Environnement à compter du 1^{er} septembre 2024 pour une durée de 1 an,

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 11 juillet 2024,

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration :

- d'approuver la convention ci-jointe, passée entre le Centre Intercommunal d'Action Sociale et la Communauté de Communes Terres du Haut Berry, relative à la mise à disposition d'un adjoint administratif territorial afin d'exercer des fonctions de gestionnaire administratif pour une durée de 1 an, à compter du 1^{er} septembre 2024, à raison de 11h00 hebdomadaires, dont 7h00 pour les services Techniques et 4h00 pour le service Environnement

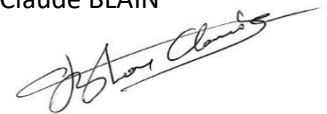
- d'autoriser le Président ou la Vice-Présidente du CIAS à signer ladite convention et tous les actes y afférents
- d'imputer les recettes au budget principal

Les membres du Conseil approuvent la délibération à l'unanimité.

Signé électroniquement par : Christophe
DRUNAT
Date de signature : 15/10/2024
Qualité : CIAS - Terres du Haut Berry - Président

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,
Claude BLAIN



CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 10 OCTOBRE 2024

Nombre de membres en
exercice : **19 titulaires**

Nombre de présents : 13

Nombre d'absents : 6

Nombre de votants : 14

Délibération n° 2024-15

Publication sous forme

électronique :

www.terresduhautberry.fr

Date d'affichage : 18/10/2024

Le Conseil d'Administration, légalement convoqué le 30 septembre 2024, s'est réuni le 10 octobre 2024 à 18h30 aux Aix d'Angillon, sous la présidence de Christelle PETIT, Vice-Présidente du CIAS.

Etaient présents (13) : Ghislain BERTHIN, Claude BLAIN, Cécile BORY, Pierre-Yves CHARPENTIER, Isabelle CROCHET, Jean-Noel DARGOUGE, Christophe DRUNAT, Jean-Noel GUILLAUMIN, Martine HAUTIN, Nathalie MESTRE, Anne-Marie OSWALD, Christelle PETIT et Josépha WIOLAND

Etaient excusés (6) : Ghislaine DE BENGY-PUYVALLEE, Annick BIENBEAU (ayant donné pouvoir à Christelle PETIT), Isabelle DEUSS, Solange LEJUS, Philomène MAILLET, et Jocelyne RODDE

Secrétaire de séance :

Claude BLAIN

**APPROBATION DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION
D'UN AGENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRES DU HAUT BERRY
AUPRES DU CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Vu le Code Général de la fonction publique,

Vu le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif aux conditions de mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics,

Considérant la demande du Centre Intercommunal d'Action Sociale, sollicitant la mise à disposition d'un agent de la Communauté de Communes (service support – comptabilité), adjoint administratif pour assurer l'accueil des Maisons France Services, à compter du 1^{er} octobre 2024, pour une durée de 12 mois à hauteur de 13h50 hebdomadaires,

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 11 juillet 2024,

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration :

- d'approuver la convention ci-jointe, passée entre la Communauté de Communes Terres du Haut Berry et le Centre Intercommunal d'Action Sociale, relative à la mise à disposition d'un adjoint administratif territorial pour assurer l'accueil des Maisons France Services, et ce à compter du 1^{er} octobre 2024, pour une durée de 12 mois à hauteur de 13h50 hebdomadaires

- d'autoriser le Président ou la Vice-Présidente du CIAS à signer ladite convention et tous les actes y afférents

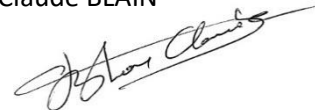
- d'imputer les dépenses au budget principal

Les membres du Conseil approuvent la délibération à l'unanimité.

Signé électroniquement par : Christophe
DRUNAT
Date de signature : 15/10/2024
Qualité : CIAS - Terres du Haut Berry - Président

Pour extrait conforme,

**Le secrétaire de séance,
Claude BLAIN**



CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 10 OCTOBRE 2024

Nombre de membres en
exercice : **19 titulaires**

Nombre de présents : 13

Nombre d'absents : 6

Nombre de votants : 14

Délibération n° 2024-16

Publication sous forme

électronique :

www.terresduhautberry.fr

Date d'affichage : 18/10/2024

Le Conseil d'Administration, légalement convoqué le 30 septembre 2024, s'est réuni le 10 octobre 2024 à 18h30 aux Aix d'Angillon, sous la présidence de Christelle PETIT, Vice-Présidente du CIAS.

Etaient présents (13) : Ghislain BERTHIN, Claude BLAIN, Cécile BORY, Pierre-Yves CHARPENTIER, Isabelle CROCHET, Jean-Noel DARGOUGE, Christophe DRUNAT, Jean-Noel GUILLAUMIN, Martine HAUTIN, Nathalie MESTRE, Anne-Marie OSWALD, Christelle PETIT et Josépha WIOLAND

Etaient excusés (6) : Ghislaine DE BENGUY-PUYVALLEE, Annick BIENBEAU (ayant donné pouvoir à Christelle PETIT), Isabelle DEUSS, Solange LEJUS, Philomène MAILLET, et Jocelyne RODDE

Secrétaire de séance :

Claude BLAIN

MARCHES D'ASSURANCES :
CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE ENTRE
LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ET LE CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE
TERRES DU HAUT BERRY

Dans le cadre de la prochaine consultation pour le renouvellement des contrats d'assurances et dans un souci d'optimisation de gestion et de rationalisation des marchés d'assurances, la Communauté de Communes Terres du Haut Berry et son Centre Intercommunal d'Action Sociale envisagent de constituer un groupement de commande pour leurs futurs contrats qui seront passés à compter du 1^{er} janvier 2025, pour une durée d'un an renouvelable 3 fois pour la même durée.

Les marchés seront passés selon la procédure formalisée et répartis en 6 lots :

- Lot 1 : Dommages aux biens et risques annexes
- Lot 2 : Responsabilités et défense recours
- Lot 3 : Flotte automobile et accessoires
- Lot 4 : Protection juridique et fonctionnelle de la collectivité
- Lot 5 : Cyber-risques
- Lot 6 : Multirisques Expositions

Une convention fixe les modalités de consultation, l'organisation générale de la commande et les modalités de paiement.

Il est proposé aux membres du conseil d'administration :

- de constituer un groupement de commandes entre la Communauté de Communes Terres du Haut Berry et le Centre Intercommunal d'Action Sociale pour les marchés d'assurances dès leur lancement

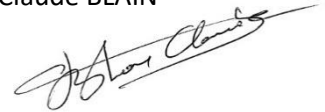
- d'approuver la convention constitutive du groupement à intervenir entre la Communauté de Communes et le Centre Intercommunal d'Action Sociale, pour définir les conditions de fonctionnement du groupement, et ce pour toute la durée des marchés et de ses éventuels avenants
- d'autoriser le Président à signer ladite convention et les actes y afférents

Les membres du Conseil approuvent la délibération à l'unanimité.

Signé électroniquement par : Christophe
DRUNAT
Date de signature : 15/10/2024
Qualité : CIAS - Terres du Haut Berry - Président

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,
Claude BLAIN



CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 10 OCTOBRE 2024

Nombre de membres en
exercice : **19 titulaires**

Nombre de présents : 13

Nombre d'absents : 6

Nombre de votants : 14

Délibération n° 2024-17

Publication sous forme

électronique :

www.terresduhautberry.fr

Date d'affichage : 18/10/2024

Le Conseil d'Administration, légalement convoqué le 30 septembre 2024, s'est réuni le 10 octobre 2024 à 18h30 aux Aix d'Angillon, sous la présidence de Christelle PETIT, Vice-Présidente du CIAS.

Etaient présents (13) : Ghislain BERTHIN, Claude BLAIN, Cécile BORY, Pierre-Yves CHARPENTIER, Isabelle CROCHET, Jean-Noel DARGOUGE, Christophe DRUNAT, Jean-Noel GUILLAUMIN, Martine HAUTIN, Nathalie MESTRE, Anne-Marie OSWALD, Christelle PETIT et Josépha WIOLAND

Etaient excusés (6) : Ghislaine DE BENGY-PUYVALLEE, Annick BIENBEAU (ayant donné pouvoir à Christelle PETIT), Isabelle DEUSS, Solange LEJUS, Philomène MAILLET, et Jocelyne RODDE

Secrétaire de séance :

Claude BLAIN

**APPROBATION DE LA CONVENTION D'ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION 2024
MISSION LOCALE DE BOURGES-ST FLORENT-MEHUN
POUR LES PERMANENCES DE ST-MARTIN-D'AUXIGNY ET DES AIX D'ANGILLON**

Vu le règlement d'attribution et de versement des subventions aux associations adopté en conseil d'Administration le 12/10/2017 ;

Considérant, la proposition de convention relative à l'attribution d'une subvention adressée au Président du C.I.A.S. Terres du Haut Berry par le Directeur de la Mission Locale de Bourges et réceptionnée le 26 juillet 2024 ;

Considérant que la demande de subvention est conforme au règlement visé précédemment ;

Considérant que la Mission Locale de Bourges est une association réunissant les collectivités locales, des administrations, et des acteurs économiques et sociaux, qu'elle accueille des jeunes de 16 à 25 ans, sortis du système scolaire, tous niveaux confondus et propose ses services aux entreprises et artisans installés sur le territoire pour faciliter leur recrutement et les informer sur les contrats et mesures spécifiques aux jeunes.

Considérant que son territoire d'exercice couvre 23 communes de notre territoire et qu'en 2023 elle a été en contact avec 164 jeunes issus de ces communes, dont 55 nouveaux inscrits.

Considérant que la Mission Locale de Bourges a signé une convention de partenariat avec les Maisons de Services au Public et le Centre Intercommunal d'Action Sociale dans une volonté de travailler ensemble sur notre territoire ;

Considérant que la Mission Locale de Bourges effectue 4 permanences mensuelles sur notre territoire (2 sur les Aix d'Angillon et 2 sur St-Martin-d'Auxigny) pour faciliter l'accompagnement des jeunes ;

Considérant que le coût de la subvention sollicitée est de 1,20 € par habitant, soit un montant total de 27 280,80 € pour 22 734 habitants ;

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration :

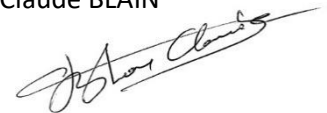
- D'approuver la convention ci jointe entre le Centre Intercommunal d'Action Sociale et la Mission Locale de Bourges
- D'autoriser le Président à signer ladite convention et tous les actes y afférents
- D'attribuer une subvention de 27 280,80 € à la Mission Locale de Bourges, au titre de l'insertion des jeunes de son territoire
- D'imputer la dépense au budget du CIAS

Les membres du Conseil approuvent la délibération à l'unanimité.

Signé électroniquement par : Christophe
DRUNAT
Date de signature : 15/10/2024
Qualité : CIAS - Terres du Haut Berry - Président

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,
Claude BLAIN



CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 10 OCTOBRE 2024

Nombre de membres en
exercice : **19 titulaires**

Nombre de présents : 13

Nombre d'absents : 6

Nombre de votants : 14

Délibération n° 2024-18

Publication sous forme

électronique :

www.terresduhautberry.fr

Date d'affichage : 18/10/2024

Le Conseil d'Administration, légalement convoqué le 30 septembre 2024, s'est réuni le 10 octobre 2024 à 18h30 aux Aix d'Angillon, sous la présidence de Christelle PETIT, Vice-Présidente du CIAS.

Etaient présents (13) : Ghislain BERTHIN, Claude BLAIN, Cécile BORY, Pierre-Yves CHARPENTIER, Isabelle CROCHET, Jean-Noel DARGOUGE, Christophe DRUNAT, Jean-Noel GUILLAUMIN, Martine HAUTIN, Nathalie MESTRE, Anne-Marie OSWALD, Christelle PETIT et Josépha WIOLAND

Etaient excusés (6) : Ghislaine DE BENGUY-PUYVALLEE, Annick BIENBEAU (ayant donné pouvoir à Christelle PETIT), Isabelle DEUSS, Solange LEJUS, Philomène MAILLET, et Jocelyne RODDE

Secrétaire de séance :

Claude BLAIN

**APPROBATION DE LA CONVENTION D'ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION 2024
MISSION LOCALE SANCERRE-SOLOGNE
POUR LES PERMANENCES D'HENRICHEMONT**

Vu le règlement d'attribution et de versement des subventions aux associations adopté en conseil d'Administration le 12/10/2017 ;

Considérant, la proposition de convention relative à l'attribution d'une subvention adressée au Président du C.I.A.S. Terres du Haut Berry par la Directrice de la Mission Locale Sancerre-Sologne et réceptionnée le 26 juillet 2024 ;

Considérant que la demande de subvention est conforme au règlement visé précédemment ;

Considérant que la Mission Locale Sancerre-Sologne est une association réunissant les collectivités locales, des administrations, et des acteurs économiques et sociaux, qu'elle accueille des jeunes de 16 à 25 ans, sortis du système scolaire, tous niveaux confondus et propose ses services aux entreprises et artisans installés sur le territoire pour faciliter leur recrutement et les informer sur les contrats et mesures spécifiques aux jeunes.

Considérant que son territoire d'exercice couvre 7 communes de notre territoire et qu'en 2023 elle a été en contact avec 29 jeunes issus de ces communes.

Considérant que la Mission Locale Sancerre-Sologne a signé une convention de partenariat avec les Maisons de Services au Public et le Centre Intercommunal d'Action Sociale dans une volonté de travailler ensemble sur notre territoire ;

Considérant que la Mission Locale Sancerre-Sologne effectue 2 permanences mensuelles sur notre territoire (Henrichemont) pour faciliter l'accompagnement des jeunes ;

Considérant que le coût de la subvention sollicitée est de 1,20 € par habitant, soit un montant total de 3 957,60 € pour 3 298 habitants ;

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration :

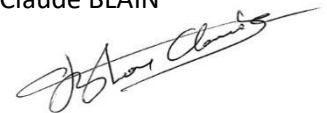
- D'approuver la convention ci jointe passée entre le Centre Intercommunal d'Action Sociale et la Mission Locale Sancerre-Sologne pour l'année 2024
- D'autoriser le Président à signer ladite convention et tous les actes y afférents
- D'attribuer une subvention de 3 957,60 € à la Mission Locale Sancerre-Sologne, au titre de l'insertion des jeunes de son territoire
- D'imputer la dépense au budget du CIAS

Les membres du Conseil approuvent la délibération à l'unanimité.

Signé électroniquement par : Christophe
DRUNAT
Date de signature : 15/10/2024
Qualité : CIAS - Terres du Haut Berry - Président

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,
Claude BLAIN



CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 10 OCTOBRE 2024

Nombre de membres en
exercice : **19 titulaires**

Nombre de présents : 13

Nombre d'absents : 6

Nombre de votants : 14

Délibération n° 2024-19

Publication sous forme

électronique :

www.terresduhautberry.fr

Date d'affichage : 18/10/2024

Le Conseil d'Administration, légalement convoqué le 30 septembre 2024, s'est réuni le 10 octobre 2024 à 18h30 aux Aix d'Angillon, sous la présidence de Christelle PETIT, Vice-Présidente du CIAS.

Etaient présents (13) : Ghislain BERTHIN, Claude BLAIN, Cécile BORY, Pierre-Yves CHARPENTIER, Isabelle CROCHET, Jean-Noel DARGOUGE, Christophe DRUNAT, Jean-Noel GUILLAUMIN, Martine HAUTIN, Nathalie MESTRE, Anne-Marie OSWALD, Christelle PETIT et Josépha WIOLAND

Etaient excusés (6) : Ghislaine DE BENGY-PUYVALLEE, Annick BIENBEAU (ayant donné pouvoir à Christelle PETIT), Isabelle DEUSS, Solange LEJUS, Philomène MAILLET, et Jocelyne RODDE

Secrétaire de séance :

Claude BLAIN

**CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC UNISCITE
POUR LA MISE EN PLACE DE VISITES DE COURTOISIE CHEZ LES PERSONNES AGEES
PAR UN TRINOME DE SERVICES CIVIQUES**

Considérant les travaux et les orientations retenues dans le cadre des différentes commissions sociales en lien avec l'Analyse des Besoins Sociaux réalisée, et notamment celles portant sur les Personnes Agées, le CIAS Terres du Haut Berry avait émis l'hypothèse de la mise en place de visites de courtoisie auprès des personnes âgées.

Lors du Conseil d'Administration du CIAS Terres du Haut Berry du 4 octobre 2023, Mme OSSUDE, chargée de mission Séniors UNISCITE, a présenté aux administrateurs du CIAS les dispositifs de visite de courtoisie auprès des personnes âgées par les binômes de services civiques déployés par l'organisme. Sur le 1^e semestre 2024, ce sont ainsi 4 personnes âgées du territoire qui ont bénéficié de visites de courtoisie par le binôme proposé et envoyé par UNISCITE.

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Considérant le bilan positif de la 1^e équipe de services civiques ayant œuvré sur le territoire, et l'intérêt manifeste des personnes âgées bénéficiaires du dispositif,

Considérant l'intérêt du CIAS Terres du Haut Berry de conventionner avec UNISCITE pour la mise en place d'un trinôme de visites sur le territoire des Terres du Haut Berry,

Vu la proposition de convention adressée par UNISCITE, et réceptionnée le 27 août 2024,

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration :

- **D'approuver la convention relative à la mise en place d'un trinôme de visites passée entre UNISCITE et le Centre Intercommunal d'Action Sociale Terres du Haut Berry à compter du 22 octobre 2024 à titre gratuit**
- **D'autoriser le Président à signer ladite convention et tous les actes y afférents**



Les membres du Conseil approuvent la délibération à l'unanimité.

Signé électroniquement par : Christophe
DRUNAT
Date de signature : 15/10/2024
Qualité : CIAS - Terres du Haut Berry - Président

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,
Claude BLAIN

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Claude Blain', written over a horizontal line.



FEUILLET DE CLÔTURE
Conseil d'Administration du
Centre Intercommunal d'Action Sociale
Terres du Haut Berry

SÉANCE DU 10 OCTOBRE 2024

Etaient présents (13) : Ghislain BERTHIN, Claude BLAIN, Cécile BORY, Pierre-Yves CHARPENTIER, Isabelle CROCHET, Jean-Noel DARGOUGE, Christophe DRUNAT, Jean-Noel GUILLAUMIN, Martine HAUTIN, Nathalie MESTRE, Anne-Marie OSWALD, Christelle PETIT et Josépha WIOLAND

Etaient excusés (6) : Ghislaine DE BENGY-PUYVALLEE, Annick BIENBEAU (ayant donné pouvoir à Christelle PETIT), Isabelle DEUSS, Solange LEJUS, Philomène MAILLET, et Jocelyne RODDE

DÉLIBÉRATIONS ADOPTÉES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION LORS DE LA SÉANCE :

- n° de-2024-14 : Approbation de la convention de mise à disposition d'un agent du CIAS auprès de la Communauté de Communes Terres du Haut Berry
- n° de-2024-15 : Approbation de la convention de mise à disposition d'un agent de la Communauté de Communes auprès du CIAS Terres du Haut Berry
- n° de-2024-16 : Marché d'assurances : Constitution d'un groupement de commandes entre la Communauté de Communes et le CIAS Terres du Haut Berry
- n° de-2024-17 : Approbation de la convention d'attribution d'une subvention 2024 pour la Mission Locale de Bourges pour les permanences de St-Martin-d'Auxigny et Les Aix d'Angillon
- n° de-2024-18 : Approbation de la convention d'attribution d'une subvention 2024 pour la Mission Locale Sancerre-Sologne pour les permanences d'Henrichemont
- n° de-2024-19 : Convention de partenariat avec UNISCITE pour la mise en place de visites de courtoisie chez les personnes âgées par un trinôme de services civiques

La Vice-Présidente,

Christelle PETIT

Le secrétaire de séance,

Claude BLAIN